



# Quand le « plafond d'emplois » est atteint : le scandale des non-remplacements !

En pleine pandémie depuis plus d'un an et alors que le nombre des cas COVID s'enflamme dans les écoles, collèges et lycées de France, Blanquer serine à longueur de conférences de presse et d'interviews que tout va pour le mieux et que la situation est maîtrisée. Mais les actes ne cessent de contredire les paroles. Pour cause de gel des lignes budgétaires académiques et faute d'embauche de « remplaçant-es », de très nombreux-euses élèves se retrouvent, parfois depuis le début de l'année scolaire, sans professeur-e dans de nombreuses académies et disciplines dans le second degré.



Dans le premier degré également, les DSDEN peinent à recruter les 6 000 postes de remplaçant-es promis par Blanquer, qui grève par ailleurs le budget des académies, faute de rallonge. Les contrats de 6 semaines qui allaient jusqu'aux vacances de février, même si depuis ils ont été prolongés jusqu'en mai, ne font pas rêver. D'autant qu'il s'agit de se retrouver devant des élèves, en responsabilité et sans la moindre formation. Dans certains départements comme en Seine-Saint-Denis, il s'agit même de remplacements très courts, parfois sur plusieurs écoles et niveaux d'élèves différents tous les jours.

Depuis la fin de l'année 2020, il apparaît que de nombreux-ses collègues ne sont pas remplacé-es dans le second degré public, sur les académies de Nantes, Aix-Marseille et Créteil par exemple. Des enseignant-es contractuel-les se sont même vu brutalement signifier la non-reconduction de leur contrat par les services académiques.

Il se trouve que les académies n'ont visiblement plus les moyens budgétaires pour embaucher par contrats des enseignant-es contractuel-les dans le second degré public ou prolonger leurs contrats sur les remplacements qu'ils-elles effectuaient. La raison invoquée : les académies ont dépassé leur « plafond d'emplois » (Équivalent Temps Plein) et ne pourraient plus procéder aux remplacements des personnels vulnérables, en ASA, en congés maladie ou encore cas COVID !

C'est une décision choquante pour les enseignant-es concerné-es. C'est une décision aux conséquences dramatiques pour les contractuel-les qui se voient privé-es de contrat de travail du jour au lendemain.

Pourquoi les collègues non-titulaires qui ont déjà des conditions d'emploi dégradées paieraient-ils-elles les frais d'une mauvaise gestion des supports ?

Sur le fond, il est bien évidemment inacceptable de procéder à des économies de bouts de chandelles sur le compte des contractuel-les et du Service public.

Quelles conséquences ?

Inciter les personnels qui ne peuvent pas être en présentiel à travailler en télétravail afin d'éviter d'avoir à les remplacer.

Recourir aux AED pour encadrer les élèves lors des séances à distance.

Proposer en lieu et place des contrats, des lettres d'engagement pour des vacances aux contours plus que flous et surtout sans aucune garantie : sur la rémunération, sur les primes (ISOE), congés payés, allocations chômage ... Ce retour aux vacances est inadmissible et dégrade encore davantage les conditions d'emploi.

De fait, les académies font le choix d'annuler des remplacements prévus, c'est une vision purement comptable qui ne répond en rien à la nécessité d'être à l'aide des élèves. Cela fait mentir Blanquer qui se vante dans le même temps des taux de remplacement du second degré. Alors que le ministre a annoncé le recrutement de 6 000 enseignant-es dans le 1er degré et de 8 000 AED jusqu'aux

vacances de février pour remplacer les personnels vulnérables, cas contacts ou cas avérés de Covid, comment se fait-il qu'il n'en soit pas de même pour le second degré public ?

Dans le contexte de crise sanitaire, la CGT Éduc'action a exigé un plan d'urgence permettant de recruter massivement des personnels afin de diminuer les effectifs par classe et améliorer les conditions de travail. C'était aussi l'occasion de lancer un plan de titularisation des personnels précaires.

Dans le second degré, ce taux d'efficacité du remplacement serait de 96,35 %, selon JM Blanquer (déclaration devant le Conseil des ministres du 2 décembre 2020). Il serait intéressant de connaître comment on en arrive à un taux si éloigné de ce que semble être la réalité du terrain.